



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 59809

Texte de la question

M. Franck Dhersin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'inadéquation entre l'offre des places d'examen et les demandes des candidats au passage du permis de conduire. Les délais d'attente sont souvent très longs, de quatre à six mois en fait, tant est insuffisant le nombre de places pour présenter les candidats à un deuxième passage, notamment dans l'agglomération dunkerquoise. Cette situation entraîne des préjudices économiques importants pour les auto-écoles, et provoque le mécontentement et la colère des élèves qui ne peuvent se présenter aux examens dans des délais convenables. En outre, le manque d'inspecteurs se fait cruellement ressentir, et ne permet pas d'obtenir des coefficients suffisants d'attribution de places d'examens ; ceux-ci sont largement inférieurs à celui prévu par la méthode Maillet (de 1,65). Il souhaite donc connaître les mesures qu'il entend prendre à cet effet.

Texte de la réponse

La situation en matière de places d'examens sur l'ensemble du territoire, difficile tout au long de l'année 2000, reste tendue en 2001 en raison d'une demande forte et continue d'examens du groupe poids lourds (+ 8 %). Dans ces conditions, toutes les dispositions ont été prises au plan local, et continuent de l'être pour une concentration de l'activité des inspecteurs sur les seuls examens. Les efforts déployés au niveau national pour l'attribution en places d'examen se sont traduits, sur les trois premiers mois de l'année 2001, par une augmentation de 7 % par rapport à la même période de l'année 2000, dans les catégories du groupe poids lourds qui concerne le transport de marchandises et le transport en commun de personnes, et de 3 % pour la moto, dont la demande reste également très soutenue. Ces chiffres témoignent de la détermination des agents du service public à faire le maximum pour répondre, autant que faire se peut, aux attentes des candidats. Trente postes supplémentaires d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, ont été créés par le budget 2000. Ces nouveaux inspecteurs, qui sont au nombre de cinquante-deux, si l'on tient compte des recrutements pour remplacer les départs à la retraite, sont opérationnels depuis le 1er janvier 2001. L'effort entrepris en 2000 au niveau des effectifs sera amplifié. Le comité interministériel de sécurité routière du 25 octobre 2000 a décidé la création de deux cent trente postes entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage du permis de conduire et contrôler la qualité de la formation. Cela représente ainsi une augmentation de près de 30 % du nombre d'inspecteurs en quatre ans. Dès cette année, soixante-douze postes supplémentaires d'inspecteurs ainsi que cinq postes de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ont été créés. Au total, pour les mêmes raisons indiquées ci-dessus, ce sont cent agents qui sont actuellement en formation et qui recevront leur affectation définitive le 1er janvier 2002. A cet égard, deux postes ont été ouverts dans le Nord, à l'occasion du premier tour du mouvement des mutations et viennent d'être pourvus, avec effet au 1er juillet 2001, mais on observe aussi le départ de trois agents pour mutation. Dans ces conditions, la situation du département du Nord sera suivie régulièrement lors de l'envoi des renforts et des permanences nationales, et sera examinée attentivement lors de l'affectation des inspecteurs qui, après leur formation, seront opérationnels fin 2001.

Données clés

Auteur : [M. Franck Dhersin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59809

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2054

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4291